

**CCAS de Puissalicon**

**DELIBERATION N° 2026-1**  
**Approbation du procès-verbal du CCAS du 27/03/2025**

Convocation du 17/04/2026

Séance du 30/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Michel FARENC, Maire et Président du CCAS.

**Présents** : FARENC Michel – SERMET Nicolas – GAU Rose-Marie – ROYER Marie-Jeanne – FERRE Gerard – MICHELET Anaëlle – RICARD Line – VIGUES Marie-Pierre

**Absents** : JAUVERT Daniel (pouvoir à ROYER) – CONEGERO Elisabeth – DIAZ DE QUIJANO Laura (pouvoir à GAU)

**Secrétaire de séance** : GAU Rose-Marie

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'Administration du CCAS du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025 et lui demande de se prononcer,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

**Approuve à l'unanimité** ce document.

Ainsi délibéré, Pour copie conforme

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmission au représentant de l'état le 04/05/2026  
Publication sur le site internet de la Commune le 04/05/2026

  
**Rose-Marie GAU**  
Secrétaire de séance

  
**Michel FARENC**  
Président